Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le 05/10/2026
ID : 031-213101355-20260922-20262209075-DE

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE
ARRONDISSEMENT
DE
MURET
VILLE DE
31220 CAZERES

Délibération n°2026-22/09-075

Présents : 19
Procuration : 4
Absents : 0
Exprimés : 23
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

Création d'un emploi à temps complet dans le cadre d'emploi des techniciens territoriaux spécialité restauration (catégorie B tous grades du cadre d'emploi)

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le mardi 22 septembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en salle du conseil à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Raymond DEFIS, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 27
Date de Convocation du Conseil Municipal : 16 septembre 2026

Étaient présents :

Raymond DEFIS	Roland PONTIN-MANENT	Thierry GRILLOU
Pierre LANFRANCHI	Fabienne VALENCE	Frédéric COUASNON
	Elisabeth CRESPO	Sandrine DE LEEUW
Ahmed HAMADI	Jean-Michel DELUC	Leslie FICHEL-MARCHAND
Marie-Anne DRIEF	Noël LOSIO	
	Patrick LAFFAGE	
Andrée ROUSSEAU		
Philippe ROUSSEL	Isabelle COUZINIE	
Evgenia LOPEZ	Katy BAJOUE	

Absents ayant donné procuration : Charlène BOUÉ à Ahmed HAMADI, Alexandrine MATONDO à Philippe ROUSSEL, Thierry COSTES à Sandrine DE LEEUW, Valérie LOURDE à Andrée ROUSSEAU
Absent(s) :
Secrétaire de séance : Jean-Michel DELUC

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général de la fonction publique, et notamment ses dispositions relatives aux emplois permanents et au recrutement des agents publics,
Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,
Vu le tableau des effectifs de la collectivité,

Considérant que l'agent actuellement en poste au sein du service de restauration collective des écoles a été admis au concours de technicien territorial,
Considérant qu'il convient, afin de permettre sa nomination en qualité de stagiaire dans le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, d'ouvrir le poste correspondant au tableau des effectifs,

Le conseil municipal, après en avoir dûment délibéré, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **De créer** un emploi permanent à temps complet sur le cadre d'emploi des techniciens territoriaux, pouvant être occupé sur les grades de technicien territorial, technicien principal de 2ème classe et technicien principal de 1ère classe
- **D'actualiser** le tableau des emplois en conséquence.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le 05/10/2026
ID : 031-213101355-20260922-20262209075-DE

- De préciser que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Pour extrait conforme,
Cazères, le 23 septembre 2026

Le secrétaire de séance,

Jean-Michel DELUC

Le Maire,

Raymond DEFIS

MAIRIE de CAZERES-sur-GARONNE 31220

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Toulouse par courrier ou sur le site internet Télérecours citoyens www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication, ou à compter de la réponse explicite ou implicite de Monsieur le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.